

Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard
MRC de Bécancour
Province de Québec

Avis de motion

Madame Sylvie Lambert donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

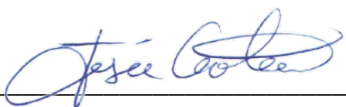
- Règlement # **22-2021** intitulé Règlement exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain

Le règlement vise à assujettir la délivrance de tout permis de construction ou de lotissement ou de tout certificat d'autorisation à la production d'une expertise par le demandeur dans le but de renseigner le conseil municipal sur la pertinence de délivrer le permis ou le certificat et sur les conditions auxquelles devrait, le cas échéant, être assujettie cette délivrance compte tenu de ces contraintes.

Ledit règlement s'applique spécifiquement pour les interventions dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain de la municipalité.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 174A, St-Antoine durant les heures d'ouverture régulières et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.munstesophie.org/>

Donné à Sainte-Sophie-de-Lévrard, le **19 novembre 2021**.



Josée Croteau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière